



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 27 REPRESENTES : 02</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 6 décembre 2022</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 19 décembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentées : Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</i></p>
--	---

**Délibération n°15**

**Rapporteur : Mme Annabelle MOREL**

**Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité – Année 2023**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 portant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, qui prévoit qu'il convient de communiquer au comptable l'acte d'engagement mentionnant la référence de la délibération créant l'emploi,

Considérant que la ville d'Ugine doit régulièrement renforcer les services pour des tâches occasionnelles de courte durée, telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques et/ou surcroît d'activité et répondre aux obligations d'encadrement dans les services accueillants des enfants et/ou adolescents ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique précité ;

A noter que Monsieur le Maire peut recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

A ce titre, sont créés, au titre de l'année 2023, des emplois selon la répartition suivante :

Catégorie	Grade	Emploi	Nombre d'emplois		Nombre d'ETP annuel**
			TC*	TNC*	
C	Adjoint d'animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ animateur périscolaire</li> <li>▪ animateur centre de loisirs</li> <li>▪ animateur dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité</li> </ul>	/	14	3
C	ATSEM principal de 2ème classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ATSEM</li> </ul>	/	1	0.93
C	Adjoint administratif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assistant administratif et d'accueil</li> </ul>	/	2	1
C	Adjoint technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agent d'entretien</li> <li>▪ Agent technique polyvalent</li> <li>▪ Agent de restauration</li> </ul>	3	12	4

\* TC = Temps complet – TNC = Temps non complet

\*\* ETP = Equivalent Temps Plein

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M. le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels dans les conditions définies ci-dessus.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
 Pour le Maire,  
 Michel Chevallier,  
 Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221212-20221212\_DE15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

